ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

air

Question écrite n° 14995

Texte de la question

M. Henry Chabert attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la nécessité de fixer des critères stricts pour comparer la qualité de l'air dans les grandes villes. En effet, la démarche en cours pour homogénéiser le positionnement des capteurs (typologie de site, hauteur de prélèvement...) ne suffit pas. Certains réseaux, et notamment le réseau lyonnais, ont à la fois une grande densité de capteurs et une grande proportion de capteurs là où la pollution risque d'être la plus forte. Cela conduit, lors de publications diverses, à comparer des valeurs qui ne sont justement pas comparables et à défavoriser des réseaux ayant fait des efforts importants. Ainsi, plus le nombre de capteurs pris en compte est important, plus le nombre de jours où un capteur a dépassé, pendant une heure, un seuil de concentration donné a des chances d'être élevé. En conséquence, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour trouver une solution à ce problème et permettre ainsi que les comparaisons entre agglomérations puissent avoir une base scientifique certaine.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la nécessité de fixer des critères stricts pour comparer la qualité de l'air dans les grandes villes. Des publications diverses sont citées, qui comparent les résultats des mesures de la qualité de l'air effectuées dans différentes agglomérations à partir de stations de mesures fixes. De telles comparaisons peuvent effectivement donner lieu à des interprétations erronées si elles méconnaissent les principes méthodologiques qui s'imposent en ce domaine (calcul de percentiles, algorithmes permettant de prendre en compte la totalité des capteurs d'un site, etc.). Il est, au demeurant, exact que le renforcement de la surveillance sur l'ensemble du territoire n'est pas achevé : son rythme dépend en particulier de la capacité des collectivités, des entreprises et de l'Etat à mettre en place les financements nécessaires aux investissements et au fonctionnement des réseaux. La densification nécessaire des stations de mesure permettra seule d'éviter les risques de distorsion mentionnés à juste titre par l'honorable parlementaire. La même question se pose au niveau européen. La France a notamment souligné la nécessité de fixer des règles européennes plus précises pour harmoniser l'emplacement des capteurs, notamment en ce qui concerne la distance par rapport aux voies de circulation.

Données clés

Auteur : M. Henry Chabert
Circonscription : Rhône (2e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14995
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement
Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE14995

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2925
Réponse publiée le : 25 janvier 1999, page 433